

Séance du 17 mai 2016

L'an deux mil seize, le dix-sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de *Saint-Léon-Sur-Vézère*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de *M. Frédéric MALVAUD*, Maire.

Nombre de Conseillers	: 11
En exercice	: 11
Présents	: 11
Absent	: 0
Procuration	: 0
Votants	: 11

Présents : *M. Frédéric MALVAUD, Mme Anita JARDEL, M. Gilbert JARDEL, M. Michel LESPINASSE, M. Serge SEPART, Mme Virginie FAGETTE, M. Christian DU MOTTAY, M. Gé KUSTERS, M. Yannick DALBAVIE, M. François LUNVEN, M. David LESPINASSE.*

Absent :

Secrétaire de Séance : *Mme Virginie FAGETTE*

Ouverture de la séance à 20h15

A ajouter à l'ordre du jour :

- **Le conventionnement avec ANCV**

1) Conventionnement Chèques Vacances (ANCV) **Délibération n°D-2016-038**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que l'acceptation par la commune des Chèques Vacances présente un intérêt certain pour les clients du camping municipal qui sont en possession de ces chèques ;

Qu'au vu la délibération N° D-2016-036 du 13 avril 2016 modifiant la régie du camping municipal en incluant notamment l'encaissement des Chèques Vacances ;

M. Le Maire précise que pour mettre en place ce mode d'encaissement, il convient de conventionner avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (A.N.C.V.)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

DECIDE

D'accepter de conventionner avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV).

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2) Référent PLUI **Délibération n°D-2016-039**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le courrier de la C.C.V.H. expliquant qu'il est nécessaire d'élire un référent pour le PLUI

M. François LUNVEN se porte candidat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

DECIDE

D'accepter la candidature de M. François LUNVEN et le nomme référent PLUI au sein de la C.C.V.H.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de désigner des personnes qui siègeront au sein de groupes de travail constitués pour l'élaboration du PLUI.

Le Conseil Municipal a convenu de la répartition suivante :

Habitat et développement urbain : Michel Lespinasse

Agriculture et forêt : Gilbert Jardel

Tourisme : Virginie Fagette

Identité et territoire : Yannick Dalbavie

Environnement : Yannick Dalbavie

Activités économiques : Christian Du Mottay

3) Achat d'un véhicule électrique

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la plaquette de présentation d'un véhicule électrique de marque Ligier.

Le devis a été reçu : 15 580 € HT.

Les 6300 € d'aide ont déjà été déduits.

Monsieur le maire donne le détail des options afin que le conseil se prononce sur le modèle à retenir.

Un délai de 6 semaines est nécessaire pour la livraison à partir du retour du devis accepté.

Un stickage aux « couleurs » du village sera mis en place.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

DECIDE

D'accepter l'achat d'un véhicule électrique de marque Ligier « Be sun L3 N1 »

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4) Food Truck

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'un courrier de M. Randjia (le Food Truck « le Bistrot ») pour l'informer de son installation sur le terrain de M Labatut dans les jours prochains.

La municipalité lui fera part de son obligation de faire une déclaration préalable ainsi qu'un rappel de la législation quant à ce genre de commerce.

Un rendez-vous est fixé au vendredi 20 mai à 10h15 en mairie avec Mr Randjia.

5) Chantier de la traverse

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que suite au refus de certains riverains de modifier leur trottoir dans le cadre des travaux de réaménagement et de sécurisation de la traverse du village, M LAUMOND, architecte, est venu sur les lieux. Il a étudié également la nécessité de l'écoulement des eaux de pluie entre l'Auberge du pont et sa terrasse en direction de la Vézère.

Une nouvelle ébauche est donc attendue avant d'organiser une réunion publique.

6) Alarme atelier et stade

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que des alarmes ont été installées à l'atelier municipal et au stade par Frédéric Jardel.

Un nouvel abonnement téléphonique a dû être souscrit pour l'atelier à hauteur de 3,99 € mensuel auprès de SFR.

7) Modification des emplacements de certains containers déchets

Monsieur le maire fait part au conseil municipal des nouvelles réglementations concernant les manœuvres de camions de collecte des déchets. Les marches arrière étant

désormais interdites, il est demandé à la mairie, par le SICTOM, de déplacer les containers à déchets situés à Chaban. Un nouvel emplacement va être proposé par la municipalité. Un technicien du SICTOM viendra sur site pour confirmer les propositions faites par la municipalité.

Yannick Dalbavie demande la pose d'un container à verre sur ce même site.

8) Information et questions diverses

a. Barrières pour Parking

La mairie a demandé à M Phelip le coût pour des clôtures en châtaigner pour délimiter le Parking « des vaches ». 40€ le mètre linéaire en « paysanne » ou « médiévale »

Si nous ne prenons que les piquets verticaux : 1€ la pièce, environ 8 par mètre.

La municipalité va mesurer la longueur exacte de clôture nécessaire et opte pour la solution la moins coûteuse.

Pour le Parking de M Parvaud il faut protéger les arbres et optimiser les emplacements par la pose de bordures.

La commission voirie se réunira vendredi 20 mai à 20h.

b. Commission voirie de la CC

M le maire fait part au conseil de la mise en place de groupements par la Communauté de Commune pour l'achat de panneaux.

La commission voirie se réunira mardi 24 mai à 20h pour définir les besoins de la commune.

Il est noté également qu'un groupement est proposé pour l'égoutage au lamier.

c. M Laurent Sautier souhaite céder son camion à la mairie pour le transport du chapiteau, le contrôle technique s'étant avéré positif, la mairie va proposer la somme de 1000€ pour régler cet achat. Le camion devra être propre et libre de toute inscription.

d. La mairie a reçu un devis pour mettre en place un monnayeur pour l'aire de camping-car. Cette mise en place et son budget seront à prévoir l'année prochaine.

e. Lecture est faite du courrier de Mesdames Stéphane Thévenet et Ursula Delcourt quant au panneautage indiquant leur boutique.

f. La municipalité a reçu un courrier du tribunal de Brive concernant une effraction sans vol du vestiaire du foot datant de mai 2013. Les dommages étant moindres et réparés la municipalité ne souhaite pas se déplacer.

g. PPRI. Une lettre commune à toutes les communes concernées sera faite au préfet afin que le niveau de la zone rouge reste en l'état sans augmentation telle que prévue, cette dernière paraissant non justifiée.

h. Lecture est proposée du mémoire de défense de l'avocat de la municipalité dans l'affaire d'alignement demandé par Mme Mitanchez. Celui-ci ne trouve rien à redire aux actions de la commune et il sera demandé à la plaignante un dédommagement de 1500 €.

i. Problème de voisinage au Moustier. La rencontre avec les deux parties s'avèrera utile. Mr Lunven se rendra sur place.

j. Des associations demandent à la commune des subventions. Celles-ci ayant déjà été actées, il n'est pas possible à la mairie de donner suite.

k. Point des projets : ANITA

l. Au fil du temps : les panneaux seront installés avant le 10 juin. Annabelle propose un tour dans le bourg afin de bien déterminer l'emplacement des panneaux. La rencontre est donc prévue mardi 24 mai à 10h.

m. Il sera demandé à Michel Estardier un désensablage de la halte nautique ces jours prochains.

Séance levée à 22h30

Signatures :

Le Maire, Frédéric MALVAUD :

La 1^{ère} adjointe, Anita JARDEL :

Le 2^{ème} adjoint, Gilbert JARDEL :

Le 3^{ème} adjoint, Michel LESPINASSE :

David LESPINASSE

Yannick DALBAVIE

François LUNVEN

Virginie FAGETTE

Serge SÉPART

Christian DU MOTTAY

Gé KUSTERS